

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER



AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-353

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 8 mai 2023, le règlement suivant :

Règlement numéro 2023-353, intitulé « Règlement concernant les sacs de plastique à usage unique ».

Ce règlement vise à régir la distribution des sacs d'emplettes en plastique conventionnel, oxo-dégradable, oxo-fragmentable, biodégradable ou compostable dans le cadre d'une activité commerciale effectuée sur le territoire de la Ville de Port-Cartier.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance en contactant le Service du greffe par téléphone au 418 766-2399 ou par courriel à l'adresse : greffe@villeportcartier.com, aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 9^e jour du mois de mai 2023.

La greffière,

M^e Ariane CAMIRÉ

AC/bb